

RÈGLEMENT CARTES MAGNÉTIQUES

Chaque carte magnétique est créée individuellement avec votre nom et le numéro indiqué sur la carte. L'attribution de cette carte d'accès vous confère une responsabilité vis-à-vis du bon fonctionnement du contrôle d'accès et de la sécurité des biens et des personnes.

Cette carte est strictement personnelle et ne doit en aucun cas être prêtée. Nous comptons sur vous pour en faire bon usage.

La remise de cette carte se fait uniquement en main propre à l'accueil contre une signature et présentation d'une pièce d'identité.

En cas de perte ou de vol, nous vous demandons de le signaler immédiatement à l'accueil via SVP-DET pour que votre carte soit désactivée et ne puisse être utilisée par une autre personne. Une seconde carte pourra vous être attribuée ultérieurement contre le paiement de son prix de revient, soit la somme de 8 €.

En l'absence du respect des consignes ci-dessus, tout acte réalisé suite à son utilisation dans de telles conditions vous sera alors automatiquement imputé.

UTILISATION :

Son utilisation est simple. Il suffit de présenter la carte devant le boîtier noir ou gris de chaque porte sous contrôle d'accès pour déverrouiller la porte concernée, à condition d'accéder dans le créneau horaire autorisé et devant les portes autorisées.

Votre carte magnétique vous permet de pénétrer dans l'enceinte de l'école et dans les bâtiments correspondants à vos espaces de travail ou d'enseignements.

HORAIRES :

Du lundi au vendredi

Ouverture automatique des portails et des bâtiments de 07h00 à 18h30 (hormis bâtiments sous contrôle d'accès permanent G-H-O).

Autorisation de présence et d'accès au site :

Personnels : 07h00-20h30

Etudiants : 07h00-22h30 (*20h30-22h30 de septembre à fin juin hors période de fermeture pour les activités sportives et culturelles et pour l'accès aux salles informatiques en libre-service bâtiment C*).

Dimanches, jours fériés et périodes de fermeture de l'école : l'école est fermée pour tout le monde. (*Consultez le calendrier des jours de fermeture sur l'intranet*).

Vous devez quitter les salles un peu avant l'heure programmée pour pouvoir sortir par les différents portillons. **En dehors de ces horaires, la carte ne fonctionne pas et la présence sur site n'est pas autorisée**

Ces horaires doivent être scrupuleusement respectés et pour des raisons de sécurité, il est interdit d'ouvrir les portes à un tiers inconnu et toutes les portes doivent être refermées après chaque passage. **La fermeture des portes ne doit en aucun cas être bloquée par quelque moyen que ce soit.**

Pour toute demande d'accès en dehors des horaires de présence autorisée ou si vous constatez une perturbation dans le fonctionnement de votre carte magnétique, veuillez contacter directement l'accueil par téléphone au **0240371600** ou envoyer un mail via **SVP-DET**.

En cas de non-respect de ces consignes ou d'entrave au bon fonctionnement du système, votre carte d'accès vous sera retirée sans préavis.

Merci de rapporter votre carte magnétique à l'accueil à la fin de votre cursus ou de votre contrat. **La possession d'une carte magnétique vaut acceptation du présent règlement.**

Fait à Nantes, le 02 avril 2024.